

Le conseil communal est prié de se réunir le mercredi 30 avril 2025 à 17.00 heures dans la salle de réunion du conseil communal à Schuttrange, place de l'Eglise, pour y délibérer sur les points suivants

1. Environnement et développement durable

- 1.1. Présentation des indicateurs clés dans le cadre du pacte climat et du Leitbild 2030
- 1.2. Approbation d'une convention entre le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIAS) et les communes-membres concernant le projet « Holz vun hei »

2. Urbanisme et aménagement communal

- 2.1. Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la commune de Schuttrange concernant le classement d'une parcelle sise à Munsbach, au lieu-dit « Auf dem Langenfeld », en zone BEP - Saisine du conseil communal et décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale
- 2.2. Adoption d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la commune de Schuttrange concernant un bâtiment communal sis à Schuttrange, place de l'Eglise et l'adaptation des dispositions de l'article 25 de la partie écrite du PAG
- 2.3. Adoption d'un projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier quartier existant concernant la levée de la protection patrimoniale communale d'un bâtiment administratif communal sis à Schuttrange, place de l'Eglise

3. Infrastructures communales

- 3.1. Approbation d'un décompte concernant la réalisation de logements à coût modéré - Création d'un logement supplémentaire - 107, rue Principale à Schuttrange

4. Règlements communaux

- 4.1. Approbation d'un règlement concernant l'octroi d'aides financières communales dans le domaine du développement durable et de l'adaptation au changement climatique
- 4.2. Confirmation de deux règlements d'urgence de circulation communaux

5. Finances communales

- 5.1. Inscription d'un nouvel article budgétaire pour les aides financières communales dans le domaine du développement durable et de l'adaptation au changement climatique



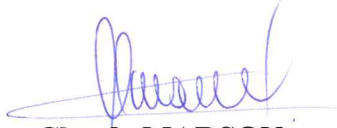
6. Actes notariés, compromis et droit de préemption

- 6.1. Décision concernant le reclassement d'un terrain du domaine public en domaine privé de la commune à Schuttrange, lieu-dit « Ënnert der Haart »
- 6.2. Approbation d'un acte d'échange concernant des fonds sis à Schuttrange, lieu-dit « Ënnert der Haart »
- 6.3. Approbation d'un acte de vente dans le cadre du PAP Rue de Luxembourg et concernant des fonds sis à Schrassig, rue de Luxembourg
- 6.4. Approbation d'un acte de vente concernant des fonds sis à Munsbach, rue Principale
- 6.5. Approbation d'un acte de vente concernant des fonds sis à Schuttrange, lieux-dits « Auf Rolent », « Bei der Hiefgeshoehle » et « Am Hohlenweg »
- 6.6. Approbation d'un droit d'emphytéose et d'un acte de vente en l'état futur d'achèvement concernant une habitation sise à Uebersyren, rue des Jardins
- 6.7. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant des terrains sis à Schuttrange, lieux-dits « Hinter Thelen » et « Unten am Hienert »
- 6.8. Décision sur l'exercice d'un droit de préemption concernant un terrain sis à Munsbach, rue du Château

7. Questions écrites des conseillers

8. Questions du public

Schuttrange, le 24 avril 2025
Le collège des bourgmestre et échevins


Claude MARSON
président




c.s. Alain DOHN
secrétaire communal